COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 4 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quatre DECEMBRE à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de **Monsieur LAFFONT René, Maire**.

Présents- Mmes FOURIÉ Michèle, VERGÉ Catherine et VERGÉ-TOURROU Marie-Christine, MM. ADROIT Jean-Pierre, LAFFONT René, MOUCHARD Xavier, NONNAT Alain, PÉLOFY Jean-Paul et QUINTERNET Didier.

Absents- MM CHASSELOUP de LAUBAT Romain et FERRIÉ Lionel.

Procurations – M. FERRIÉ Lionel pour Mme VERGÉ-TOURROU Marie-Christine.

Mme **VERGÉ-TOURROU Marie-Christine** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Révision tarifs communaux
- Création tarif location 1/2 journée salle annexe Salle escalade
- Modification convention utilisation Salle Escalade ALTICIM
- Renouvellement contrats fourniture de chaleur chaufferie automatique au bois déchiqueté au 01.01.2020
- Location cabinet Centre Médical au Cabinet Infirmier AINIÉ et Associés au 01.01.2020
- Location appartement 4 LES MERISIERS à Adria CLAVE DUOCASTELLA au 01.01.2020 pour ouverture cabinet d'Ostéopathie
- Location appartement 27 rue église janvier et février 2020 à M. RENAUD, stagiaire clinique vétérinaire.
- Autorisation de mise en place de perchoirs sur les chemins communaux pour une durée de 5 ans dans le cadre de la mise en œuvre d'un contrat NATURA 2000 sur le site ZPS du Pays de Sault
- Forêt Communale : Inscription à l'état d'assiette et vente de coupes de bois
- Avis au projet d'aménagement foncier sur les territoires des communes de Belvis, Espezel, Quirbajou et Roquefeuil avec extension sur la commune de Belcaire.
- Accessibilité bâtiments communaux : demande de prorogation
- Recensement population 2020 : création emploi agent recenseur du 16 janvier au 15 février
- Virements de crédits Budget Communal et Crédits Supplémentaires Budget annexe EAU et ASSAINISSEMENT

1. Révision tarifs communaux

Monsieur le Président propose au Conseil de réviser les divers tarifs communaux pour l'année 2020, comme suit :

	Date précédente					
	décision	2016	2017	2018	2019	2020
SERVICE EAUX						
Redevance EAU	24.11.2017	1.20	1.25	1.35	1.35	1
Redevance ASSAINISSEMENT	14.12.2016	1.10	1.15	1.15	1.15	1
Location compteur	24.11.2017	30.00	30.00	35.00	35.00	/
RACCORDEMENT AEP-EU						
Raccordement Eau	08.12.2006	600.00	600.00	600.00	600.00	1
Branchement Assainissement	08.12.2006	600.00	600.00	600.00	600.00	1
Part Raccordement Égout	20.06.2012	2400.00	2400.00	2400.00	2400.00	

TENNIS		1				
Heure	04.12.2013	8.00	8.00	8.00	8.00	/
Forfait adulte	29.11.2008	50.00	50.00	50.00	50.00	/
Forfait enfant	21.12.2007	25.00	25.00	25.00	25.00	/
Forfait famille	29.11.2008	80.00	80.00	80.00	80.00	/
PEDALO						
1/2 heure	24.11.2017	3.00	3.00	4.00	4.00	/
CALLE ECCALARE	•			•	•	
SALLE ESCALADE	46.42.2045	100.00	100.00	100.00	100.00	,
Carte individuelle RESIDENT Carte individuelle NON-	16.12.2015	100.00	100.00	100.00	100.00	/
RESIDENT	16.12.2015	100.00	150.00	150.00	150.00	/
Carte famille RESIDENT	16.12.2015	150.00	150.00	150.00	150.00	/
Carte famille NON-RESIDENT	16.12.2015	150.00	200.00	200.00	200.00	/
Ticket 2 heures	16.12.2015	5.00	8.00	8.00	8.00	/
Scolaires-Assoc-Clubs Créneau 2H/1-10 pers	10.04.2013	10.00	10.00	40.00	40.00	/
Professionnels						
créneau 2H/1-10 pers Location Club ALTICIM Font-	16.12.2015	20.00	20.00	40.00	40.00	/
Romeu	13.10.2017		400,00	400.00	400.00	200,00
Location Club ROC GENESE Quillan	13.10.2017		200,00	200.00	200.00	Supprimé
Location évènement sportif						,
ponctuel	13.10.2017		160.00	160.00	160.00	/
SALLE ANNEXE DE LA SALLE d'ES	SCALADE	T		T		
Carte individuelle RESIDENT	26.10.2016		30.00	30.00	30.00	/
Carte individuelle NON- RESIDENT	26.10.2016		45.00	45.00	45.00	/
Professionnels 2H hebdo						,
forfait trimestriel	26.10.2016		90.00	90.00	90.00	/
BIBLIOTHEQUE						,
Famille	07.06.2007	15.00	15.00	15.00	15.00	/
Individuelle adulte	07.06.2007	10.00	10.00	10.00	10.00	/
Famille saisonnier	07.06.2007	5.00	5.00	5.00	5.00	/
SALLE DES FÊTES	T	T				
Habitant et assoc Belcaire	30.11.2012	100.00	100.00	100.00	100.00	/
Assoc extérieure	30.11.2012	250.00	250.00	250.00	250.00	/
Particulier extérieur	30.11.2012	500.00	500.00	500.00	500.00	/
Caution	30.11.2012	500.00	500.00	500.00	500.00	/
Option Cuisine	09.12.2011	100.00	100.00	100.00	100.00	/
SALLE TRASSOULAS						
Location	13.11.2010	50.00	50.00	50.00	50.00	/
Caution	29.11.2008	100.00	100.00	100.00	100.00	/
caution	23.11.2000	100.00	100.00	100.00	100.00	7
SALLE DES ASSOCIATIONS						
Location	24.11.2017			60.00	60.00	/
Caution	24.11.2017			100.00	150.00	/
CIMETIERE						
Concession trentenaire	24.11.2017	84.00	84.00	90.00	90.00	/
Concession perpétuelle	24.11.2017	132.00	132.00	141.00	141.00	/
Concession COLUMBARIUM	13.11.2010	510.00	510.00	510.00	510.00	/
				Į.		•

CHAUFFERIE

KW installé	14.12.2016	35.07	35.50	35.50	35.50	/
KW consommé	24.11.2017	0.050	0.060	0.065	0.065	/
M³ bois déchiqueté pris sur						
place	24.11.2017	20.00	24.00	25.00	25.00	/
M3 bois déchiqueté livré à						
Belcaire	24.11.2017			26.00	26.00	/

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ces nouveaux tarifs.

	POUR	Χ		POUR	
ADDOTT I D'		^	CHASSELOUP de LAUBAT		
ADROIT Jean-Pierre	CONTRE		Damain	CONTRE	
	ABSTENTION		Romain	ABSTENTION	
FERRIÉ Lionel	POUR	Χ	,	POUR	Χ
	CONTRE		FOURIÉ Michèle	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ	MOUCHARD Xavier	POUR	Χ
LAFFONT René	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	Χ
NONNAT Alain	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ	VERGÉ Catherine	POUR	Х
QUINTERNET Didier	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU	POUR	Χ			
	CONTRE				
Marie-Christine	ABSTENTION				

2. Création tarif location ½ journée salle annexe salle escalade

Monsieur le Président informe le Conseil de la demande émanant d'associations et de clubs pour la location de la salle annexe à la ½ journée pour la pratique d'activités sportives.

En cas d'accord, il invite le Conseil à fixer le tarif correspondant à cette location.

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à compter du 1er janvier 2020, :

-de FIXER le droit d'accès à la salle annexe, pour les Associations et Clubs, comme suit :

ASSOCIATIONS - CLUBS					
Durée	Tarif				
<u>½ journée</u>	40 €				
Tarif facturé après utilisation					

-de MAINTENIR :

♥les droits d'accès aux équipements sportifs de la **Salle d'Escalade** comme suit

SCOLAIRE - ASSOCIATION - CLUB affilies FFME					
Nombre de personnes	Durée du créneau	Tarif du créneau			
De 1 à 10	2 heures	40 €			
Tarif facturé après utilisation					

	PROFESSIONNELS	
Nombre de personnes	Durée du créneau	Tarif du créneau
De 1 à 10	2 heures	40 €

Tarif facturé après utilisation

ABONNEMENTS ANNUELS ET TICKET 2 HEURES

Désignation	Durée	Tarif
Carte individuelle RESIDENT	Année	100 €
Carte individuelle NON-RESIDENT	Année	150 €
Carte individuelle SPORT COLLECTIF	Année	80 €
Carte famille RESIDENT	Année	150 €
Carte famille NON-RESIDENT	Année	200 €
Ticket	2 heures	8€

🦠 les droits d'accès à la **salle annexe** comme suit :

	<u>PROFESSIONNELS</u>	
Créneau 2 heures hebdomadaires	Trimestriel	90 €
<u>Tarif facturé</u>		

Carte individuelle RESIDENT	Année	30 €
Carte individuelle NON-RESIDENT	Année	45 €

Étant entendu que les personnes ayant souscrit un abonnement à la salle d'escalade à l'année ont également accès à la salle annexe.

RAPPELLE <u>que les membres de la famille bénéficiaires de l'abonnement annuel CARTE FAMILLE RESIDENT et NON-RESIDENT sont les parents et leurs enfants (de 5 à 18 ans + les étudiants post bac jusqu'à 20 ans).</u>

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

	DOLID			DOLLD	1
	POUR	Χ	CHASSELOUP de LAUBAT	POUR	
ADROIT Jean-Pierre	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION		Romain	ABSTENTION	
•	POUR	Χ	,	POUR	Χ
FERRIÉ Lionel	CONTRE		FOURIÉ Michèle	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LAFFONT René	POUR	Χ	MOUCHARD Xavier	POUR	Χ
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	Χ
NONNAT Alain	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Х	VERGÉ Catherine	POUR	Χ
QUINTERNET Didier	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	Х		•	
	CONTRE		1		
	ABSTENTION]		

3. Modification convention salle escalade ALTICIM

Monsieur le Président rappelle au Conseil que dans sa séance du 13 octobre 2017 il a décidé de mettre à la disposition du club ALTICIM de FONT ROMEU la salle d'escalade pour une séance hebdomadaire de septembre à juin, soit 44 créneaux par année scolaire pour la somme annuelle de 400 €. En contre partie le Club apporte son aide pour l'organisation de manifestations et l'animation de la salle.

Il informe le Conseil de la demande de Madame la Présidente qui souhaiterait une révision du tarif compte tenu que l'utilisation de la salle passerait de 44 à 15 créneaux par année scolaire.

Le Conseil après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT la baisse du nombre de créneaux par période scolaire,

CONSIDÉRANT l'engagement du Club pour l'organisation des manifestations et l'animation de la salle,

DONNE son ACCORD pour la mise à disposition de la salle d'escalade au profit du Club ALTICIM de Font-Romeu pour 15 créneaux par période scolaire.

FIXE à 200 euros la participation annuelle du Club ALTICIM de Font-Romeu.

PRÉCISE que le recouvrement de la somme due donnera lieu à l'établissement d'un titre de recettes à l'ordre du Club ALTICIM de Font-Romeu.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment la nouvelle convention d'utilisation.

	POUR	Χ	CHASSELOUP de LAUBAT	POUR	
ADROIT Jean-Pierre	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION		Romain	ABSTENTION	
_	POUR	Χ	_	POUR	Χ
FERRIÉ Lionel	CONTRE		FOURIÉ Michèle	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LAFFONT René	POUR	Х	MOUCHARD Xavier	POUR	Χ
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	Χ
NONNAT Alain	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ	_	POUR	Χ
QUINTERNET Didier	CONTRE		VERGÉ Catherine	CONTRE	
C	ABSTENTION		1	ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	Х			
	CONTRE				
	ABSTENTION		1		

4. Renouvellement contrats fourniture de chaleur chaufferie automatique au bois déchiqueté.

Monsieur le Président expose au Conseil que les contrats de fourniture de chaleur liant la commune aux divers usagers arrivent arrivés à terme au 31 décembre 2019 et qu'il conviendrait de les renouveler. Ces contrats ont été conclus avec le SIRP du Pays de Sault pour l'école de Belcaire, la Gendarmerie de Belcaire pour les logements et les bureaux, l'Association AL PE DAL FOC pour la maison de retraite LA MARIAPOLIS, Monsieur Alain NONNAT et Madame Nadine TOUSTOU pour le logement situé 6 rue de l'école et avec Madame Hélène LAGARDE pour le logement situé 4 rue de l'école.

Il rappelle que les tarifs pour la fourniture en énergie calorifique livrée sont les suivants :

Tarif par KW installé	Tarif par KW/h consommé
35,50 €	0.065 €

Il rappelle que :

🛩 le tarif par KW installé s'applique sur la puissance évaluée pour chaque bâtiment ou appartement, à savoir :

Bâtiment ou appartement	Puissance
Ecole	70
Appartement 4 rue de l'école	15
Appartement 6 rue de l'école	15
Gendarmerie bureaux	25
Gendarmerie logements	75
Mariapolis bâtiment 1	70
Mariapolis bâtiment 2	30
Mariapolis bâtiment 3	45
TOTAL	345

[☞] le tarif par KW /h consommé s'applique sur le nombre de KW/h relevé sur les compteurs.

Il soumet au Conseil les contrats de fourniture de chaleur liant la commune aux différents usagers et l'invite à les approuver. Il invite le Conseil à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

PRÉCISE qu'une facture sera établie tous les trois mois après relevé des compteurs d'énergie les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre et transmise à la Trésorerie accompagnée du titre de recettes correspondant permettant l'encaissement de la somme due. **APPROUVE** les contrats de fourniture de chaleur à intervenir entre la commune et les usagers.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment les contrats de fourniture de chaleur.

ADROIT Jean-Pierre	POUR	Х	CUACCELOUD de LAUDAT	POUR	
	CONTRE	,	CHASSELOUP de LAUBAT	CONTRE	
	ABSTENTION		Romain	ABSTENTION	
	POUR	Χ	_	POUR	Χ
FERRIÉ Lionel	CONTRE		FOURIÉ Michèle	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LAFFONT René	POUR	Χ		POUR	Χ
	CONTRE		MOUCHARD Xavier	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	Χ
NONNAT Alain	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ	,	POUR	Χ
QUINTERNET Didier	CONTRE		VERGÉ Catherine	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	Χ		•	
	CONTRE		1		
	ABSTENTION		1		

5. Location cabinet Centre Médical au Cabinet Infirmier AINIÉ et Associés au 01.01.2020.

Monsieur le Président expose au Conseil que suite à la cessation d'activité de Madame Martine LAGARDE, infirmière libérale, Madame Aurélie AINIÉ et ses associés proposent de reprendre dans le cadre de leur activité de soins infirmiers le cabinet médical précédemment occupé par Mme LAGARDE et Associés, et ce à dater du 1er janvier 2020.

Monsieur le Président propose de répondre favorablement à cette demande, donne lecture du bail professionnel et le soumet à l'approbation du Conseil.

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE, en toutes ses dispositions, le bail professionnel qui lui a été soumis et qui demeurera annexé à la présente délibération.

FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2020 à 340,00 €, le montant du loyer mensuel, révisable tous les ans en fonction de la variation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE, l'indice de référence étant celui du 2^{eme} trimestre.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

ADROIT Jean-Pierre	POUR	Χ	CHASSELOUP de LAUBAT	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION		Romain	ABSTENTION	
FERRIÉ Lionel	POUR	Χ	_	POUR	Χ
	CONTRE		FOURIÉ Michèle	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	

LAFFONT René	POUR	Χ		POUR	Χ
	CONTRE		MOUCHARD Xavier	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
NONNAT Alain	POUR	Χ	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	Χ
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ	_	POUR	Χ
QUINTERNET Didier	CONTRE		VERGÉ Catherine	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	Х		•	
	CONTRE		1		
	ABSTENTION				

6. <u>Location appartement 4 LES MERISIERS à Adria CLAVE DUOCASTELLA au 01.01.2020 pour ouverture cabinet d'Ostéopathie</u>

Monsieur le Président informe le Conseil de la demande de M. Adrià CLAVÉ DUOCASTELLA, Ostéopathe, de s'installer sur la commune. Il propose au Conseil, afin de permettre l'ouverture d'un cabinet d'ostéopathie sur la commune de mettre gratuitement à la disposition de M. Adrià CLAVÉ DUOCASTELLA, pour une durée de trois mois, l'appartement n°4 de la résidence Les Merisiers situé 12 impasse de la Condamine, libre depuis le 29 octobre 2019 suite au départ de Madame Victoire SANCHEZ.

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

CONSIDÉRANT l'opportunité d'ouverture d'un cabinet d'ostéopathie sur la commune,

DÉCIDE de mettre à la disposition de M. Adrià CLAVÉ DUOCASTELLA, l'appartement n°4 de la Résidence LES MERISIERS situé 12 Impasse de la Condamine.

PRÉCISE que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et pour une durée de 3 mois à <u>compter du 1^{er} janvier 2020.</u>

FIXE, à compter du 1^{er} avril 2020, à 280,00 € le montant du loyer mensuel révisable tous les ans en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction, l'indice de référence étant celui du 2^e trimestre.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous r tous les documents relatifs à cette location.

	POUR	Χ	CHASSELOUP de LAUBAT	POUR	
ADROIT Jean-Pierre	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION		Romain	ABSTENTION	
,	POUR	Χ		POUR	Χ
FERRIÉ Lionel	CONTRE		FOURIÉ Michèle	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LAFFONT René	POUR	Χ		POUR	Χ
	CONTRE		MOUCHARD Xavier	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	Χ
NONNAT Alain	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ	,	POUR	Χ
QUINTERNET Didier	CONTRE		VERGÉ Catherine	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	Х			
	CONTRE		1		
	ABSTENTION				

7. <u>Location appartement 27 rue église du 1^{er} au 31 janvier 2020 à M. RENAUD, stagiaire clinique</u> vétérinaire.

Monsieur le Président informe les membres présents de la demande de Monsieur Simon RENAULT, effectuant un stage dans le cadre de sa formation auprès de la clinique vétérinaire de notre commune et qui par conséquent est à la recherche d'un appartement meublé pour la période concernée, soit du 1er au 31 janvier 2020.

Monsieur le Président propose de répondre favorablement à cette demande, et de louer à l'intéressé l'appartement situé 27 rue de l'église.

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE de conclure un bail d'habitation pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2020.

FIXE à 200,00 € le montant du loyer mensuel.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette location.

ADROIT Jean-Pierre	POUR	Χ	CHASSELOUP de LAUBAT Romain	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
FERRIÉ Lionel	POUR	Χ	_	POUR	Χ
	CONTRE		FOURIÉ Michèle	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	

LAFFONT René	POUR	Χ		POUR	Χ
	CONTRE		MOUCHARD Xavier	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
NONNAT Alain	POUR	Χ	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	Χ
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ	•	POUR	Χ
QUINTERNET Didier	CONTRE		VERGÉ Catherine	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	Χ			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

8. <u>Autorisation de mise en place de perchoirs sur les chemins communaux pour une durée de 5 ans</u> dans le cadre de la mise en œuvre d'un contrat NATURA 2000 sur le site ZPS du Pays de Sault

Monsieur le Président expose au Conseil que dans le cadre des actions du contrat NATURA 2000 porté par la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Aude il conviendrait d'autoriser la mise en place de perchoirs, comme moyen de lutte intégrée contre les campagnols, pour une durée de 5 ans sur les chemins communaux suivants :

- Chemin du cimetière
- Chemin allant du chemin du cimetière jusqu'à la station d'épuration
- Chemin allant de la station d'épuration à la rue de la Petite Versane
- Chemin allant de la station d'épuration à la rue de la Coume de Larène
- Chemin délimitant les lieux-dits La Peligrine et Le Fournal
- Chemin allant de la décharge municipale à la rue de la Coume de Larène.

Il précise que ces chemins sont situés dans le périmètre du site Natura 2000 "ZPS du Pays de Sault", animé par la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises et abritant des espèces d'intérêt communautaire identifiées pour être l'objet d'actions de conservation.

Il invite le Conseil à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

S'ENGAGE à permettre la mise en œuvre des actions du contrat Natura 2000 porté par la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Aude sur les chemins communaux cités ci-dessus pour une durée de 5 ans.

Cette durée débute à la date de démarrage du contrat Natura 2000 (date de validation du projet par l'administration).

AUTORISE la mise en place de perchoirs, comme moyen de lutte intégrée contre les campagnols, sur les chemins communaux cidessous désignés :

- Chemin allant du chemin du cimetière jusqu'à la station d'épuration (parcelles ZD 189 à ZD 200)
- Chemin allant de la station d'épuration à la rue de la Coume de Larène (parcelles ZE 46 à ZE 76)
- Chemin délimitant les lieux-dits La Peligrine et Le Fournal (parcelles ZE 80 à ZE 98)
- Chemin allant de la décharge municipale à la rue de la Coume de Larène (parcelle ZE 173 à ZE 185).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette mise en place.

	DOLID	V		DOLLD	
	POUR	Χ	CHASSELOUP de LAUBAT	POUR	
ADROIT Jean-Pierre	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION		Romain	ABSTENTION	
,	POUR	Χ	_	POUR	Χ
FERRIÉ Lionel	CONTRE		FOURIÉ Michèle	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LAFFONT René	POUR	Χ		POUR	Χ
	CONTRE		MOUCHARD Xavier	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	Χ
NONNAT Alain	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ	,	POUR	Χ
QUINTERNET Didier	CONTRE		VERGÉ Catherine	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	Х			
	CONTRE]		
	ABSTENTION				

9. Forêt Communale : Inscription à l'état d'assiette et vente de coupes de bois

Monsieur le Président informe le Conseil des coupes prévues à l'état d'assiette de l'exercice 2020 et de la proposition ci-dessous du technicien responsable de la forêt communale:

- Inscription à l'état d'assiette des parcelles : 2a, 3a, 3r, 4a,7a, 7r, 10r, 13a, 16a, 16r, 25a, 26a, 36a, et 43a,
- Suppression des coupes prévues parcelles : . 6a, 32a, 34a, 35a et 37a

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'inscription à l'état d'assiette des parcelles :

- 2,3 et 4 (éclaircies petits bois)
- 25,26 et 36 urgence sanitaire dont bois énergie (sous la ligne électrique + récupération de bois énergie coupé sous la ligne)

ACCEPTE la suppression à l'état d'assiette des parcelles : 6a, 32a, 34a, 35a et 37a

REPORTE à l'année 2021 la coupe prévue parcelle 16a, 16r et 43a, trop de coupes en 2020 à étaler dans le temps.

REPORTE à l'année 2022 la coupe prévue parcelle 7a, 7r, 10r et 13a, trop de coupes en 2020 à étaler dans le temps.

DEMANDE que ces coupes soient mises en vente en 2020, sur la base des recommandations du responsable Commercialisation des bois de l'ONF.

CONFIE à l'ONF la fixation du prix de retrait.

DONNE POUVOIR au MAIRE de fixer, en relation avec l'Agent Responsable de la Coupe ou, en son absence avec l'Agence, la destination des produits accidentels mobilisables dans les coupes en cours (acheteur de l'article principal ou affouage) et d'approuver le prix moyen unitaire de vente des bois à l'acheteur proposé par l'Office.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

ADROIT Jean-Pierre	POUR	Χ	CHASSELOUP de LAUBAT	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION		Romain	ABSTENTION	
,	POUR	Χ	•	POUR	Χ
FERRIÉ Lionel	CONTRE		FOURIÉ Michèle	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LAFFONT René	POUR	Χ		POUR	Χ
	CONTRE		MOUCHARD Xavier	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	Χ
NONNAT Alain	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ	_	POUR	Χ
QUINTERNET Didier	CONTRE		VERGÉ Catherine	CONTRE	
Q	ABSTENTION		1	ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	Χ			
	CONTRE		1		
	ABSTENTION		1		

10. <u>Avis au projet d'aménagement foncier sur les territoires des communes de Belvis, Espezel, Quirbajou et Roquefeuil avec extension sur la commune de Belcaire.</u>

Monsieur le Maire expose au Conseil que les communes de Belvis, Espezel, Quirbajou et Roquefeuil ont engagé une démarche en prévision d'une opération d'aménagement foncier sur leurs territoires.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental de l'Aude, en vertu de ses compétences en la matière, a institué une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (CIAF).

Cette dernière après avoir proposé l'extension du périmètre initial sur plusieurs communes dont BELCAIRE, a décidé de confirmer sa proposition de réaliser un AFAFE (Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental).

En vertu des articles L121-14 et R121-22 du Code Rural, il convient que le Conseil Municipal donne son avis sur cette proposition.

Il soumet au Conseil le plan cadastral relatif à l'extension sur la commune de Belcaire fourni par le Cabinet de géomètres experts VALORIS et l'invite à l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DONNE un AVIS FAVORABLE au projet d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental sur les territoires des communes de Belvis, Espezel, Quirbajou et Roquefeuil avec extension sur la commune de BELCAIRE.

APPROUVE le plan cadastral, concernant l'extension sur la commune de Belcaire, fourni par le Cabinet de géomètres experts VALORIS. **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

	DOLLD	I v		DOLLD	
	POUR	Х	CHASSELOUP de LAUBAT	POUR	
ADROIT Jean-Pierre	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION		Romain	ABSTENTION	
,	POUR	Χ	,	POUR	Χ
FERRIÉ Lionel	CONTRE		FOURIÉ Michèle	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LAFFONT René	POUR	Χ		POUR	Χ
	CONTRE		MOUCHARD Xavier	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ	,	POUR	Χ
NONNAT Alain	CONTRE		PÉLOFY Jean-Paul	CONTRE	
	ABSTENTION		1	ABSTENTION	
	POUR	Х	,	POUR	Χ
QUINTERNET Didier	CONTRE		VERGÉ Catherine	CONTRE	
	ABSTENTION]	ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU	POUR	Х			
	CONTRE		1		
Marie-Christine	ABSTENTION		1		

11. Accessibilité bâtiments communaux : demande de prorogation

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 11 septembre 2015 le Conseil a décidé d'élaborer un ou plusieurs Agendas d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité ses locaux et avait pris l'engagement de réaliser ces travaux avant le 31.12.2018. L'état de réalisation des travaux est à ce jour le suivant :

N°	EDD	A.7		F4.44
ERP	ERP	Adresse	Travaux	Etat travaux
1	Cimetière	Av d'AX les Thermes	Accès avenue d'AX les Thermes: Aplanissement du sol	
			à l'entrée et remplacement de la poignée du portail.	réalisés
2	Mairie: secrétariat	2 rue de l'OUM	Remplacement porte d'entrée et rattrapage seuil de la porte	
	Mairie: bibliothèque	2 rue de l'OUM	Création d'un cloison dans les sanitaires et pose	
			barre handicapés	
			Déplacement porte SAS avec poignée handicapés	reportés
3	Salle des Fêtes	13 rue Petite Versane	Matérialiser accès handicapés entrée côté ateliers	
			municipaux	réalisés
4	Camping: Accueil, Sanitaires	4 chemin du Lac	Sur la rampe d'accès existante mise en place d'une main	
			courante et de chasse roues	
	Camping: salle commune	4 chemin du Lac	Déplacement cuvette WC	Biens vendus
5	La Poste	10 rue de la Poste	Remplacement de la poignée de la porte du SAS	
			Remplacement de la porte d'entrée	reportés
6	Centre Commercial	66 av d'AX les Thermes	Mise en place d'une main courante dans l'escalier	réalisés
7	Centre Médical	70 av d'AX les Thermes	Stationnement handicapés: marquage au sol et panneau	réalisés
8	Gendarmerie	29 av d'AX les Thermes	Création d'une rampe d'accès	reportés
9	Clinique Vétérinaire	48 av d'AX les Thermes	Création d'une rampe d'accès	réalisés
10	Buvette plan d'eau	Plan d'eau	Création d'un plan incliné en béton	réalisés
11	Boulangerie	61 av d'AX les Thermes	Stationnement handicapés: marquage au sol et panneau	reportés
12	Banque	63 av d'AX les Thermes		
13	Pompes funèbres	65 av d'AX les Thermes		

Il informe le Conseil qu'il convient de demander une prorogation du délai d'exécution des travaux non réalisés à ce jour en précisant la future date de fin.

Il propose de prendre l'engagement de réaliser les travaux de la Mairie, de la Gendarmerie et de la Poste au plus tard le 31.12.2020 mais de repousser la date de réalisation des travaux concernant l'avenue d'AX les Thermes (Boulangerie, Banque et Pompes Funèbres) au 31.12.2021 sous réserve de l'obtention des subventions pour le projet d'aménagement et sécurisation de l'avenue déposé en septembre 2019.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une prorogation de délai pour la réalisation des travaux de la Mairie, de la Gendarmerie et de la Poste ainsi que ceux concernant l'avenue d'AX les Thermes (ERP 2, 5, 8, 11, 12 et 12).

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

	POUR	Х	CHASSELOUP de LAUBAT	POUR	
ADROIT Jean-Pierre	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION		Romain	ABSTENTION	
,	POUR	Χ	FOURIÉ Michèle	POUR	Χ
FERRIÉ Lionel	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ		POUR	Χ
LAFFONT René	CONTRE		MOUCHARD Xavier	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	Χ
NONNAT Alain	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ	VERGÉ Catherine	POUR	Χ
QUINTERNET Didier	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU	POUR	Х		•	•
	CONTRE				
Marie-Christine	ABSTENTION				

12. Recensement population 2020 : création emploi agent recenseur du 16 janvier au 15 février

Monsieur le Président expose au Conseil :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2002-276 du 24 Février 2002, relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

VU le décret n° 88-145 du 15 Février 1988, modifié par décret n° 2007-1829 du 24.12.07, portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires,

Il rappelle les termes de la délibération du 19 juin 2019 (visa Préfecture du 28 juin 2019) portant désignation du coordonnateur communal.

Il précise qu'afin de réaliser les opérations de recensement, il convient de créer un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 16 Janvier au 15 Février 2020 et demande aux membres de se prononcer.

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

DÉCIDE de créer, un emploi d'Agent Recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 16 Janvier au 15 Février 2020, afin de réaliser les opérations de recensement 2020.

PRÉCISE que les modalités de la rémunération de cet agent seront définies dans l'arrêté de recrutement,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

	POUR	Χ	CHASSELOUP de LAUBAT	POUR	
ADROIT Jean-Pierre	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION		Romain	ABSTENTION	
,	POUR	Χ	,	POUR	Χ
FERRIÉ Lionel	CONTRE		FOURIÉ Michèle	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ		POUR	Χ
LAFFONT René	CONTRE		MOUCHARD Xavier	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	Χ
				CONTRE	
NONNAT Alain	CONTRE		PELOFT Jean-Paul	CONTRE	
NONNAT Alain	CONTRE ABSTENTION		PELOFT Jean-Paul	ABSTENTION	
		X			X
	ABSTENTION	X	VERGÉ Catherine	ABSTENTION	X
NONNAT Alain QUINTERNET Didier	ABSTENTION POUR	X		ABSTENTION POUR	X
QUINTERNET Didier	ABSTENTION POUR CONTRE	X		ABSTENTION POUR CONTRE	X
	ABSTENTION POUR CONTRE ABSTENTION			ABSTENTION POUR CONTRE	X

13. <u>Virements de crédits Budget Communal et Crédits supplémentaires Budget annexe EAU et ASSAINISSEMENT</u>

BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient de prévoir, sur l'exercice 2019 les virements de crédits désignés dans le tableau ci-dessous afin de procéder au versement d'une subvention complémentaire au profit du service de l'Eau et de l'Assainissement afin de permettre le paiement des factures relatives au remplacement du ballon de régulation sur la station de pompage de Trassoulas et au règlement du problème de pression sur le surpresseur du Camping.

Il invite le Conseil à approuver les virements de crédits suivants :

		Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D	022	Dépenses imprévues	6 000,00 €	
D	6573	Subvention service Eau et Assainissement		6 000,00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré,

APPROUVE, les virements de crédits indiqués ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

	POUR	Χ	CHASSELOUP de LAUBAT	POUR	
ADROIT Jean-Pierre	CONTRE		Romain	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
•	POUR	Χ	,	POUR	Χ
FERRIÉ Lionel	CONTRE		FOURIÉ Michèle	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ	MOUCHARD Xavier	POUR	Χ
LAFFONT René	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	_

	POUR	Χ	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	Χ
NONNAT Alain	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ	,	POUR	Χ
QUINTERNET Didier	CONTRE		VERGÉ Catherine	CONTRE	
_	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU	POUR	Χ			
	CONTRE				
Marie-Christine	ABSTENTION		1		

• BUDGET ANNEXE EAU et ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président expose au Conseil qu'afin de procéder au paiement des factures relatives au remplacement du ballon de régulation sur la station de pompage de Trassoulas et au règlement du problème de pression sur le surpresseur du Camping il convient de voter les **crédits supplémentaires** suivants :

			Crédits supplémentaires à voter	
R	F	74-0	Subvention d'exploitation	6 000,00 €
D	F	61523-0	Entretien de réseaux	6 000,00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré,

APPROUVE en dépenses les **suppléments de crédits** compensés par les **plus-values de recettes** indiquées ci-dessus. **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

	POUR	Х	CHASSELOUP de LAUBAT	POUR	
ADROIT Jean-Pierre	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION		Romain	ABSTENTION	
,	POUR	Χ	,	POUR	Χ
FERRIÉ Lionel	CONTRE		FOURIÉ Michèle	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ		POUR	Χ
LAFFONT René	CONTRE		MOUCHARD Xavier	CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR	Χ	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	Χ
NONNAT Alain	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
	POUR X	Χ	VERGÉ Catherine	POUR	Χ
QUINTERNET Didier	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU	POUR	Х			
	CONTRE		1		
Marie-Christine	ABSTENTION		1		